



Réunion de suivi des mesures Covid avec Amélie de Montchalin 5 novembre 2020

La ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques a de nouveau réuni les organisations syndicales en visio conférence ce jeudi 5 novembre. Ces visio conférences devraient désormais être hebdomadaires.

Si **Solidaires** considère que des points réguliers sont indispensables, ce qui l'est encore plus est la prise en compte des revendications légitimes des personnels. Certaines sont portées depuis le début de l'épidémie mais ne trouvent en réponse qu'au mieux les tergiversations du gouvernement.

Solidaires est revenu une nouvelle fois sur la nécessité absolue de protection des personnels.

Il est bien entendu indispensable que tout le matériel de protection adapté pour l'ensemble des agent-es soit distribué et notamment en terme de masques qui doivent bien être gratuits y compris pour les élèves d'autant que désormais l'obligation du port de masque à partir de 6 ans et que cela pèse désormais encore plus sur le budget des familles notamment les plus modestes. Et il n'est pas possible de ressortir une nouvelle fois la fausse carte "allocation de rentrée scolaire".

Bien entendu, cela signifie des masques de qualité (retrait de tous les masques potentiellement toxiques, assurance de remplacement de ces stocks...), en quantité suffisante, notamment dans l'Education nationale mais pas que...

Solidaires a dénoncé la situation dans l'Education nationale. La rentrée a eu lieu dans des conditions qui ne sont pas acceptables et qui ne permettent pas d'assurer la sécurité des personnels ni des élèves. Il y a aujourd'hui trop d'insuffisance dans les protocoles. Des catégories de personnels sont oubliées. Les préconisations ne sont pour partie pas applicables notamment par manque de personnel (désinfection des locaux par exemple).

Par ailleurs, **Solidaires** a dénoncé les interventions policières contre les lycéen-nes qui se mobilisent depuis la rentrée pour pouvoir étudier dans des conditions sanitaires ne mettant pas leur santé en jeu.

Jour de carence :

9 mois après le début de la pandémie et alors que notre pays est reconfiné, il est indispensable pour **Solidaires** que cette mesure injuste et qui oblige certain-es à se rendre au travail pour ne pas être pénalisés-es financièrement, soit enfin suspendue (puis abrogée). Les attermolements du gouvernement en la matière ne sont plus acceptables alors même que la situation sanitaire se dégrade encore.

Télétravail :

D'après ce qui a été indiqué lors des annonces et repris dans la circulaire signée par la Ministre, le télétravail peut aller jusqu'à 5 jours par semaine, dès lors que le matériel le permet et les missions également.

Sauf que la réalité est toute autre : ordinateurs et matériels distribués en priorité aux personnels d'encadrement, demandes hiérarchiques de travail en présentiel alors même que les missions permettraient le télétravail. C'est le cas par exemple dans nombre de directions départementales interministérielles.

Bien entendu, toutes ces mesures concernant le télétravail doivent se mettre en place dans le cadre de l'urgence sanitaire que nous connaissons. Et pour **Solidaires**, cela n'est pas carte blanche pour la suite.

Par ailleurs, au risque de se répéter pour la énième fois, **Solidaires** a demandé que les parents devant garder leurs enfants pour cause de classes ou écoles fermées, soient placés-es en ASA et non télétravail tant les deux activités ne sont pas compatibles.

Personnels vulnérables :

La décision du Conseil d'Etat, dans l'attente de nouvelles dispositions, a suspendu le décret du 29 août. La ministre a elle-même indiqué que dans la période, ce sont les critères listés dans le Décret du 5 mai qui s'appliquent. Là aussi, les consignes ne redescendent pas : au ministère de l'économie, de l'Education nationale... voire des consignes inverses sont données empêchant d'assurer la protection indispensable aux agent-es vulnérables.

Il est indispensable pour Solidaires que ces personnels bénéficient bien des mesures indispensables (télétravail ou le cas échéant ASA). Solidaires revendique par ailleurs que ces mesures soient étendues aux agent-es vivant avec des personnes vulnérables.

La reconnaissance en maladie professionnelle :

Solidaires attend de la réunion de la semaine prochaine une véritable prise en compte large pour l'ensemble des personnels ayant contracté le virus dans le cadre du travail

Congés et annulation :

Solidaires a demandé ce qu'il en est des demandes d'annulation de semaines de congés pendant la période de confinement puisque des retours font apparaître des refus d'annulation.

Question du droit syndical :

Solidaires a renouvelé sa demande d'attestations spécifiques afin que les représentant-es des personnels puissent exercer leurs mandats sans difficulté. Par ailleurs, remontent d'ores et déjà des restrictions émanant des encadrements empêchant pour cause de Covid que soit exercés certains droits en lien notamment avec le CHSCT.

Agent-es positifs mais asymptomatiques pendant la période d'isolement à qui on demande de travailler :

Pour **Solidaires**, cette situation n'est pas acceptable d'autant qu'une journée de carence est prélevée aux agent-es.

Amélie de Montchalin a indiqué souhaiter faire des points réguliers tant avec les organisations syndicales qu'avec les employeurs territoriaux et les responsables des grands réseaux (DGFIP, emploi par exemple...). La ministre s'est félicité que les services publics soient toujours ouverts en reconnaissant malgré tout que cela n'était pas à risque zéro tant pour les personnels que pour le public.

Télétravail :

La ministre a indiqué que les choses se mettent en place progressivement notamment en reconnaissant que tout n'est pas encore fluide. La ministre a indiqué que certains indicateurs tels que l'augmentation du trafic sur le réseau interministériel de l'Etat ou l'utilisation des outils sont révélateurs.

Répondant aux interrogations des organisations syndicales, Amélie de Montchalin a indiqué que les mêmes règles s'appliquent dans le public comme dans le privé concernant le recours au télétravail et que l'on va continuer à avancer sur le sujet. Elle a par ailleurs indiqué que le télétravail et la fonction managériale sont des sujets majeurs et qu'il est indispensable que soit créé quelque chose de plus structurel après la crise sanitaire.

Concernant les difficultés de matériel, la ministre a indiqué que les équipements sont de la responsabilité de chaque ministère, sachant qu'à ce stade, toutes les commandes qui peuvent être passées le sont. Selon la ministre, on est passé de 90 000 agent-es en capacité de télétravailler à 150 000. (hors Education nationale).

Agent-es vulnérables :

Amélie de Montchalin a indiqué qu'un texte de clarification allait sortir. Il devra être clair afin qu'il soit applicable dans la durée. Une analyse complète des risques de morbidités, comorbidités va être établi par le HCSP...

Il semblerait par ailleurs, d'après ce qui a été indiqué que la liste en cours d'étude soit plus large que celle existante aujourd'hui.

Amélie de Montchalin a par ailleurs indiqué que les personnels vulnérables doivent pouvoir se signaler auprès des employeurs après avis de leurs médecins afin d'avoir en premier lieu un aménagement de poste lorsque le télétravail n'est pas possible. Le placement en ASA ne doit se faire selon elle qu'en dernier lieu pour éviter que certaines personnes ne soient pas dessaisies de leur capacité à travailler.

Personnels de santé appelés à travailler alors que diagnostiqués positifs :

La ministre va refaire le point avec les différents ministères et s'assurer que lorsqu'on sollicite un cas contact ou asymptomatique, c'est qu'on n'a pas le choix.

Pour Solidaires, cette situation n'est pas admissible ni pour les agent-es qui sont ainsi sollicité-es ni pour l'ensemble de la population et la situation sanitaire.

Justificatifs déplacement :

A ce stade, la ministre a indiqué ne pas avoir connaissance d'employeurs n'ayant pas donné les attestations indispensables aux agent-es pour circuler dans le cadre de leurs déplacements professionnels.

Jour de carence :

Pas d'élément nouveau selon la ministre... Pour Solidaires, cette réponse ne peut plus être entendue alors que le deuxième confinement est entamé depuis plus d'une semaine.

Congés bonifiés :

Les FAQ vont être mises à jour pour rappeler comment les reports sont possibles.

Agent-es dont les secteurs sont totalement fermés (musées par exemple) :

La ministre a indiqué que des réflexions sont en cours sur une éventuelle réallocation des agent-es concerné-es sur d'autres secteurs afin qu'ils-elles contribuent à d'autres missions de services publics.

Jours congés imposés :

Les agent-es qui sont en télétravail n'ont pas vocation à se voir imposer des jours de congés. En ce qui concerne les personnels en ASA sur des périodes longues, la ministre a indiqué que des clarifications interviendront le cas échéant.

Renouvellement des contrats :

Un point sera fait avec la DGAFP sur le sujet.

